

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le six juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 31 Mai 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Madame Sophie MARTIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : Sophie MARTIN, Béatrice EYZAT, Philippe POHER, Virginie BUSTILLO, Guy MOREAU, Thérèse HURSTEMANS, Denis LURTON, Isabelle HUGON, Fabrice DARRIET, Joël PIZZOL, Sébastien MORISSEAU, Sandra D'HULSTER, Julie GRABOT

Représentés : Michel PICONTO (procuration à Sophie MARTIN), Jean-Marie GAY (procuration à Guy MOREAU), Loïc VAREZ (procuration à Joël PIZZOL), Chantal PERNEGRE (procuration à Virginie BUSTILLO), Dominique POUILLOUX (procuration à Isabelle HUGON), Thibault DUPONT (procuration à Julie GRABOT)

Excusés : Muriel SIBEYRE, Allan SICHEL, Laurent MOUILLAC, Magali LETURQUE, Sarah BICHET

Absents : Jean-Pierre FABAREZ Hélène ALONZO Stéphanie BALSIMELLI

Ordre du jour

- Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 Avril 2023 – Validation
- Désignation d'un représentant au sein de l'association Margaux Saveurs
- Commission de contrôle des listes électorales – renouvellement – conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission
- Bordeaux Métropole Energie – Modification des statuts – Approbation
- Syndicat Intercommunal d'Electrification du Médoc (SIEM) – Rapport d'activité 2022 – Porté à connaissance
- Syndicat Mixte des Bassins Versants des Jalles du Cartillon et de Castelnau - Rapport d'activité 2022 – Porté à connaissance
- Modification du tableau des effectifs au 01.09.2023 – création de 3 postes - Approbation
(1 technicien principal 2^{ème} classe, 1 rédacteur principal 1^{ère} classe, 1 agent de maîtrise principal)
- Contrat d'apprentissage – recrutement
- Rapport Social Unique (RSU) 2021 – Porté à connaissance
- Offre de service de prévention et santé au travail du centre de gestion – Convention d'adhésion – Autorisation signature
- Restauration scolaire – tarifs à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 – Décision
- Syndicat départemental d'Energie et de l'environnement de la Gironde (SDEEG) – Financement achat de sous-compteurs électriques – Convention de reversement – autorisation signature
- Frais postaux pour transmission des registres d'état civil et annexes – Remboursement à un agent – validation
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) – Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) publics et à la gestion administrative des PEI privés – Autorisation signature
- ENEDIS – Convention de servitudes pour la pose de câbles électriques souterrains
- Immeuble 10 Rue de la Trémolle – Modalités renouvellement bail commercial avec LOCAPOSTE - Décision
- Immeuble 23 Avenue de la 5^{ème} République – Convention de mise à disposition à l'association Adelphe tiers-lieux – Autorisation signature
- Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération bordelaise – Avis sur le projet
- Elaboration d'un nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Mission d'études – Information
- Devenir du stade de Cantenac – projet de Gironde Habitat - Présentation
- Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal – Compte rendu
 - Droit de Préemption Urbain
 - Autres Décisions
- Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance.

Elle constate que le quorum n'est pas atteint.

Elle rappelle que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente (à savoir, 14 élus) et propose d'attendre quelques minutes avant de prononcer le report du conseil.

A 19h20, au conseiller supplémentaire n'étant arrivé, Madame le Maire indique que si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

La prochaine réunion est fixée au Lundi 12 Juin 2023 à 19h.

La séance est levée à 19h25.

Maire
MARTIN Sophie